

## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



### **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG (SCoTSAR)**

## **Analyse Climat Air Energie et accompagnement du Schéma de Cohérence Territorial**

Recommandations pour la prise en compte des enjeux Climat Air Energie dans le PADD du  
SCoT de Sarrebourg

**11 juillet 2016, à 18h00**  
**Salle de réunion de la Pépinière d'entreprises**

### **Compte rendu**

Monsieur Alain MARTY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ouvre la séance en saluant les participants.

#### Rappel :

Par délibération du 15 octobre 2015, le conseil syndical a approuvé la proposition d'accompagnement du SCoT sur les volets Climat Air Energie par la Région Lorraine, suite à l'élaboration et l'adoption du Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) le 20 décembre 2012. Le SCoT doit prendre en compte le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Madame Christine PEPPOLONI, Chargée de mission du Service Transition énergétique de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine rappelle que c'est dans ce contexte que la Région avait proposé à trois territoires (SCoT en révision des Vosges centrales et Val de Rosselle et SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg) un accompagnement méthodologique, afin d'intégrer dans le SCoT les enjeux Climat Air Energie.

- La mission a été confiée au bureau d'études ICARE&CONSULT qui travaille en étroite collaboration avec les équipes d'INDDIGO et BIOTOPE.
  - Elle a pour objectif d'actualiser les outils d'analyse existants sur les volets énergie et climat en ajoutant le volet « air », de réaliser des profils « climat air énergie » synthétiques et lisibles, de formuler des propositions de leviers aux différentes étapes d'élaboration du SCoT (état initial, diagnostic, PADD, DOO).
-

A l'issue des ateliers qui se sont déroulés dans le cadre de l'élaboration du PADD du SCoT <sup>1</sup>, et en s'appuyant sur les premières orientations qui en ont été définies, le cabinet ICARE&CONSULT est venu présenter ses travaux, à travers l'intervention de Madame Charlotte RAYMOND, Manager environnement au sein de l'équipe de ce bureau d'études.

Le diaporama présenté lors de la séance est joint au présent compte rendu.

- La première partie de l'intervention a permis
  - a) de rappeler **les enjeux environnementaux** qui ont abouti en France au concept de Transition Ecologique et Energétique (TEE).

Cinq axes d'analyse sont proposés :

- Aménagement et urbanisme
- Transport et mobilité
- Bâtiment
- Production et distribution d'énergie
- Développement économique

Par le croisement des enjeux liés à **l'énergie-climat** et à **la qualité de l'air** : on distingue deux types d'actions :

- Les actions d'ATTENUATION : gestion des **causes** du changement climatique et de la pollution
- Les actions d'ADAPTATION : gestion des **conséquences** du changement climatique et de la pollution.

- b) de présenter **la grille d'évaluation Climat Air Energie** sur laquelle s'appuie la méthodologie.

- La deuxième partie de l'intervention a invité les élus à s'interroger sur comment intégrer les enjeux Climat-Air-Energie à travers les questions abordées dans les ateliers du PADD :

- **Quelle attractivité du Pays de Sarrebourg ?**

Points abordés :

- . Pour le développement des logements : objectif : 241 logements par an
- . Point central dans le SCoT : la rénovation énergétique
- . La poursuite des programmes OPAH ne doit pas se poursuivre uniquement dans les pôles secondaires
- . Problématique soulevée : présence d'un parc de logements ancien important avec de grands logements. L'offre locative est surtout présente dans l'ancien.
- . Difficulté de produire logement en renouvellement urbain.
- . Privilégier un enjeu plutôt qualitatif que quantitatif en terme de densification.
- . **Les objectifs de réhabilitation des logements est à inscrire dans le PADD. La question de l'ambition, des critères et de la cible à atteindre en termes de performance énergétique (BBC ou % de réduction) sera à débattre et dépendra du coût. Compte tenu de la problématique de l'offre locative, les chantiers de réhabilitation énergétique peuvent être menés en lien avec les enjeux de confort et de reconfiguration des logements (cf. taille importante des logements).**

---

<sup>1</sup> 11 avril, 30 mai, 9 et 23 juin

- . Si la réhabilitation dans l'ancien peut paraître pour certains plus chère que faire du neuf, cet aspect doit être relativisé si l'on fonctionne en coût global.
- . La capacité de produire des écoquartiers est plus limitée dans les villages.
- . Concernant les éco-constructions : il y a les contraintes de l'ABF
- . Energie renouvelable : L'éolien est évoqué. Le rachat de l'énergie produite encouragerait de s'orienter vers cette source énergétique.

- **Quelle armature territoriale ?**

Points abordés :

- . Concernant les enjeux de mobilité, notamment l'organisation du report modal du transport de marchandises : le gabarit Freycinet limite le transport fluvial
- . Cela relève-t-il du SCoT ? La création d'une plateforme de transfert (marchandises) relève du SCoT.

- **Quel positionnement économique ?**

Points abordés :

- . Valorisation des productions par la mise en place de circuits : voir l'exemple du Schéma de déploiement de l'économie circulaire à travers la mutualisation défini par le SCoT des Vosges centrales

- **Quelle place et rôle pour l'environnement ?**

Points abordés :

- . Préservation des zones humides : rappeler aussi leur rôle pour la lutte contre les inondations
  - . Difficulté à libérer les dents creuses pour l'habitat
  - . Energies renouvelables : des projets sont en cours (unité de méthanisation et unité d'une chaufferie bois)
  - . Vigilance avec le bois : risque de surexploitation de la ressource.
-